

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 à 20h30

Le 6 novembre 2023 à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; DEZON Marie-Pierre ; BOUCHAUD Thomas ; PEROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : GASTARD Patrick

Secrétaire : ARRIVÉ Bruno

Présents : 14 Représentés : 0 Absents : 1 Votants : 14

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

ORDRE DU JOUR :

1 - Désignation du/de la secrétaire de séance = Bruno ARRIVÉ

2 - Approbation du compte-rendu de la dernière séance = 14 POUR

Pour information, la réunion Artisans-Commerçants est reportée au Lundi 4 décembre 2023, à 19h30 à la salle des fêtes.

Point rajouté avec l'approbation du Conseil Municipal :

3 - Admission en non-valeur - Créances irrécouvrables Assainissement = 14 POUR

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état des produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie de Ruffec, créances pour lesquelles les poursuites se sont avérées infructueuses à ce jour :

Année 2020	228.30 €
Année 2021	84.88 €
Année 2022	318.07 €

Après en avoir délibéré et considérant que tous les recours en recouvrement ont été mis en œuvre sans résultat à ce jour, le Conseil Municipal décide ou non d'accepter les montants ci-dessus en non-valeur pour un montant total de 631.25 €.

Cette admission en non-valeur ne fait cependant pas obstacle à un recouvrement éventuel ultérieur.

4 - Convention entre la commune et le SDIS = 14 POUR

Convention concernant les heures octroyées à nos agents sapeurs-pompiers, notamment Didier ALLAIN, l'autorisant à aller à des formations et/ou réunions spécifiques pour le SDIS.

Pierre Breton pose la question, par curiosité, de quantifier le temps « pompiers » sur l'activité des services techniques en 2022.

5 – RPQS 2022 = 14 POUR

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il montre également le cadre contractuel prenant fin le 31 décembre 2023 avec l'entreprise Dutartre. Il faudra réfléchir à faire un appel à concurrence pour 2024. Monsieur le Maire émet l'idée de créer un plan de prévention des réseaux.

Le RPQS du SIAEP 2022 étant manquant, le Conseil Municipal décide de reporter son vote à la prochaine réunion.

6 - Convention avec ADA Route de Chef-Boutonne = 14 POUR

Cette convention concerne l'entretien de la route de Chef-Boutonne et définit qui est responsable des ouvrages puisque cette route est départementale. Elle fait suite aux travaux d'aménagement pour sécuriser les abords des équipements sportifs (stade de rugby).

7 – Zones d'Accélération des énergies renouvelables = 14 POUR

Présentation par Monsieur le Maire d'un document établi par le PETR afin de déterminer les zones d'accélération Enr. La production d'Enr est en avance par rapport aux objectifs, au niveau de la Communauté de Communes. Villefagnan est en zone Natura 2000, zone ZNIEFF et SICO, zones dans lesquelles les ZA Enr sont déconseillées. Le but est de ne pas « consommer » des terres agricoles. Florence Boinot et Pierre Breton estiment que ce document présenté est positif surtout concernant les projets des particuliers qu'il faut favoriser. En faisant abstraction de tout ce qui concerne le secteur ABF, le cahier des charges proposé par le PETR est adopté à l'unanimité.

8 – SDEG16 passage en LED (dossier n°2023-AD-0213-EP) = 14 POUR

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une convention doit être établie avec le Syndicat d'Électricité de la Charente pour définir les conditions de versement par la commune de fonds de concours pour des travaux dû au passage de l'éclairage public de toute la commune en LED.

Dossier lié au Fonds d'accélération de la transition écologique des territoires : Fonds Vert. Le montant des travaux s'élève à :

Montant maximum HT des Travaux	43 959.56 €
Montant maximum du fonds de concours (75% du HT)	32 969.67 €
Montant maximum de la participation de la Commune	8 791.92 €

Soit un total de 8 791.92 € TTC à amortir sur 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention pour le versement de ce fonds de concours ; ainsi que les conventions à venir dans le cadre des fonds de concours, dès lors que les travaux et leur financement ont été acceptés par le Conseil Municipal.

9 – Analyses des offres pour la STEP = 13 POUR

Monsieur le Maire ne participe ni au débat, ni au vote.

Anne-Marie Lafond présente les offres concernant le marché public pour la réhabilitation de la station d'épuration. Il y a eu deux entreprises qui ont postulé, mais une des deux s'est finalement retirée, suite au process des travaux à faire. C'est donc l'offre de l'entreprise SOGEA qui est présentée et retenue : 700 000 € HT (856 126.80 € TTC), et les travaux doivent durer 8 mois environ. L'entreprise aura des co-traitants.

Il existe une installation similaire à Vaux-Rouillac que les élus auront la possibilité d'aller visiter.

10 – Convention SAUR pour la facturation de l'assainissement collectif = 14 POUR

Présentation d'une convention, pour 2024, dans laquelle la collectivité propose à la SAUR d'effectuer la facturation de l'assainissement collectif sur la commune, étant donné que la SAUR a déjà la liste des abonnés entrants et sortants de la collectivité. Elle facturera à la collectivité 1.50 € HT par facture et par abonné.

11 - Recensement

Présentation du calendrier et des modalités de mise en place par Anne-Marie Lafond, élue référente du dossier. Il y aura trois agents recenseurs : Christelle Chaleroix, Carla Papot et Rachel Graud.

En attente de plus d'information, le Conseil Municipal devra décider le montant de leur rémunération lors d'une prochaine séance.

12 – Subventions aux associations = 14 POUR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de répartir le crédit de 17 000 € inscrit à l'article 6574 – subventions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE la répartition ci-après :

	2023
A D M R	750.00
AGV (base 2000 € + peinture 500 €) + 1500 € dû aux travaux du Club House	4 000.00
Amicale des Bielles	300.00
Amicale des donneurs de sang Villefagnan	300.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers (rbst DJ du 14 juillet)	500.00
AMV (rbst Tél)	932.00
Anciens combattants FNCR	450.00
Anciens combattants, prisonniers et veuves de guerre	450.00
APE (Ass des parents d'élèves écoles publiques)	300.00
APEL (Ass des parents d'élèves écoles libres (privées))	200.00
Ass sportive du collège (UNSS)	150.00
Ass Tracteurs rétro du Nord Charente	300.00
Ass Les Petits Pas (base 300 € + demande exceptionnelle (abri jardin) 500 €)	800.00
Chorale les Poly'Sons du Val	300.00
Comité des fêtes (base 300 € + rbst repas et présence équipages, cavaliers et calèche)	1 000.00
EIDER	200.00
Football Club (base 2000 € + 500 €)	2 500.00
Médaillés militaires	60.00
Professionnels de santé	100.00
Société de chasse la Diane (base 500 €)	500.00
Temps Réel Gigacircus	100.00
V A L (base 200 € + 1000 € Triathlon/Duathlon)	1 200.00
ADAPEI Charente	50.00
Adot 16	50.00
A G E F Ruffec	100.00
Ass Sclérosés AFSEP	50.00
Ass Chemin du hérisson	50.00
Ass ohé Prométhée 16	40.00
Bleuets de France	45.00
Cassiopée	50.00
C A U E	60.00
Collectif services publics	60.00
Croix rouge	60.00
D D E N	30.00
F C O L	50.00
FNATH accidentés de la vie	50.00
Ligue contre le cancer Charente	100.00
Prom'haies	150.00
P E P Charente	70.00

Restos du coeur	100.00
Secours populaire	60.00
Soutien hôpital de Ruffec	100.00
TED16 GDS	50.00
UNICEF Charente	50.00
AFM téléthon	100.00
Ass ELA tous en baskets	50.00
Enfant Soleil	50.00
France Alzheimer	70.00
Institut Bergonié Bordeaux	70.00
TOTAL	17 157.00

13 – Questions et informations diverses :

- Décision pour le devenir de la station-service : courrier reçu de Monsieur Pierrot Plisson qui souhaite arrêter son activité à la fin de l'année. Il propose, à la commune, l'acquisition du matériel pour 20 000 € + bail commercial de 400 €/mois. Après discussion, Monsieur le Maire conseille de lui faire une proposition d'une location (sans achat) avec un bail précaire = proposition rejetée par les élus
- Le Repas des aînés aura lieu le 11 février 2024, avec devis de Jean-Marie Guillot pour l'animation = 200 €. Pierrette Pierron propose de chercher plusieurs traiteurs, dans le secteur, afin de faire un roulement pour les prochaines années.
- Manège de Noël : cette année, le manège ne sera pas là autant de jours que l'année dernière (2 jours en moins). C'est pourquoi, Pierrette Pierron propose une rémunération à 900 €
- Cécile Grange a commandé, à Monsieur Couvidat, 70 petits sapins et 1 grand. La livraison est prévue le 27 novembre prochain
- Restauration estivale au plan d'eau : l'annonce est parue dans la Charente Libre, dans l'Avenir et le Concorde pour recevoir les candidatures avant le 1^{er} décembre.
- Villefalire : animation proposée par Isabelle, agent à la bibliothèque. C'est un groupe de lecture qui va se réunir le samedi 2 décembre.
- Site Internet communal : le mettre à jour et revoir le dernier bulletin municipal (tête en bas). Demander à l'entreprise RIC, qui nous imprime le bulletin, s'il existe sa version numérique pour la mettre sur notre site.
- Annulation de la réunion pour le bulletin municipal : réunion reportée à la semaine d'après.
- Projet plantations d'arbres : Pierrette Pierron pourrait en discuter demain lors de la réunion à l'école primaire.
- Laurent Loiseau était ce jour à la commission sport de la CC Val de Charente : les élus de la CC remercient ceux de la Commune pour l'inauguration du city-stade, très appréciée.

Séance levée à 00H45